



Déclaration de l'UNSA EDUCATION CTSD du 13 avril 2015

A l'heure de la montée des extrémismes où l'on compte sur un engagement fort de l'Éducation Nationale et de ses enseignants, force est de constater que les moyens alloués à notre département pour lui permettre d'assurer ses missions sont faibles.

Par exemple, parlons du remplacement dont on pourrait dire cette année qu'il a brillé par son absence et de notre formation continue qui brille elle aussi depuis quelque temps par son indigence. La priorité affirmée au premier degré aura fait long feu.

Les milliers de postes que nous étions en droit d'attendre dans les écoles pour compenser la saignée des années Sarkozy n'arrivent pas.

La situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui sur tous les plans n'est que la résultante de la politique suivie de 2007 à 2012, mais les améliorations attendues ne viennent pas et les 60000 postes ne couvriront, hélas, qu'à peine la poussée démographique du second degré et la réforme du collège grignotera ceux qui restaient.

Nous n'avons rien vu venir et nous risquons donc fort de ne rien voir venir. Il n'est pas étonnant, alors, que nous voyions surgir çà et là les symptômes de personnels à bout de souffle et une cohorte d'enseignants quelque peu désabusés.

Après ces quelques mots sur la situation générale, revenons à la carte scolaire axonaise.

La dotation de 8 postes ne pourra pas de manière significative améliorer la situation actuelle.

En effet, les 8 postes octroyés dans le cadre des dispositifs REP et REP+ et les 7 postes « *Plus de maîtres que de classes* » constituent, certes, une note positive, mais l'UNSA Éducation regrette que ceux-ci ne soient pas issus d'une dotation **spécifique nationale**. Ces 15 postes grèvent l'intégralité de la dotation départementale conduisant à la persistance de moyennes élevées parfois supérieures à 28 élèves par classe.

A propos des postes « Plus de maîtres que de classes », nous nous étonnons par ailleurs que 3 d'entre eux soit attribués à des écoles où on ferme une classe. N'aurait-il pas mieux valu garder ces classes pour prendre en compte les difficultés des élèves plutôt que de créer un poste décroché dont nous n'avons pas connaissance du projet ? D'autre part, une évaluation précise des bénéfices pédagogiques de ces postes déjà en place a-t-elle été faite ? Et si c'est le cas, pouvez-vous nous la communiquer ?

L'UNSA Éducation rappelle son opposition à des classes de plus de 24 élèves, de 20 en éducation prioritaire et de 10 en CLIS.

Notre Organisation tient également à exprimer son soutien au collectif « *La Clis, ça compte* » qui demande au Ministère la rédaction d'une nouvelle circulaire qui prenne en compte ces enfants et le travail des équipes dans les écoles. Puisque ces enfants sont inclus dans les classes ordinaires, une place doit leur être réservée.

L'effectif d'une école doit pouvoir permettre ces inclusions sans pénaliser les enseignants et les élèves, qu'ils soient valides ou porteurs d'un handicap.

Cela fait plusieurs années maintenant que nous portons cette revendication d'un autre calcul du E/C et nous ne comprenons pas que dans le 2nd degré, les ULIS soient pris en compte et pas les CLIS (qui pourraient bien devenir, d'ailleurs, des « ULIS d'école ») dans le 1^{er} degré. Comment peut-on, de fait, **exclure** les élèves des classes d'**inclusion** ?

Par ailleurs, nous nous étonnons une fois encore que les « 2 ans » n'apparaissent pas dans les effectifs de toutes les écoles qui les accueillent. Pourriez-vous nous expliquer ces omissions qui déstabilisent nos collègues ?

Au sujet des remplacements, l'UNSA-Education souhaite des précisions concernant le recrutement des contractuels (nombre et lieux d'affectation) et rappelle son opposition à ce type de recrutement, surtout dans la mesure où tous les collègues qui voulaient entrer dans notre département n'ont pas obtenu satisfaction.

Il semble qu'il serait plus logique d'améliorer le logiciel des permutations et d'ouvrir une liste complémentaire au concours.

Enfin, nous nous insurgerions vivement contre l'ouverture de classes dans des écoles privées là où il y aurait des fermetures dans le public.

Nous ne manquerons pas, au fil du débat, de vous signaler tous les cas particuliers qui nous ont été signalés, mais l'UNSA Education souhaite attirer plus particulièrement votre attention sur la suppression d'un ½ poste d'enseignant au parc d'Isle, car c'est bien d'un **enseignant** dont il s'agit, et non pas d'un **animateur** comme l'indique le document préparatoire. L'observation du milieu naturel en zone urbaine constitue une vraie chance pour les enfants. Ce poste doit être dévolu à un enseignant, au fait des programmes et des attentes de l'Education Nationale. En aucun cas, il ne faut confondre ce travail avec une animation périscolaire.

Pour terminer, l'UNSA Éducation tient à s'exprimer sur le projet de calendrier 2015-2016 rendu public il y a 2 semaines.

Comme le SE-Unsa le laissait malheureusement entrevoir il y a plus d'un mois, nous constatons que ce calendrier n'est guère différent de ceux qui l'ont précédé. Il ne répond pas de manière satisfaisante au déséquilibre entre les différentes périodes de travail et à la longueur démesurée de la dernière période pour l'école et le collège.

Le SE-Unsa regrette que le calendrier scolaire ne soit pas pensé et réfléchi plus globalement. Ce n'est pas au détour de considérations "annuelles" que ce dossier doit être étudié ; il mérite une discussion de fond pédagogique et éducative avec l'ensemble des acteurs concernés. Voilà plus de 2 ans que nous travaillons sur les rythmes de l'enfant. Force est de constater que les embouteillages sur les routes et surtout les lobbies du tourisme priment sur ceux-ci.